RAPPORTS

Service Risques Energie Déchets

Pôle Risques Naturels

Unité Inondation

Juin 2015

Initiation de la stratégie locale de gestion du risque inondation

TRI « BASSE-TERRE – BAILLIF »

Propositions issues du séminaire du 21 mai 2015





Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
V0	28/05/15	

Affaire suivie par

Aude COMTE - Service Risques Énergie Déchets / Pôle Risques Naturels / Unité Inondation		
Tél. : 0590 60 40 79		
Courriel: aude.comte@developpement-durable.gouv.fr		

Rédacteur

Alexandre LESAGE – Chef de projet ARTELIA

Relecteur

Aude COMTE - RED/RN/Inondation

Référence(s) intranet

http://

Synthèse des propositions formulées¹ en séance pour la stratégie locale du TRI « Basse-Terre - Baillif »

Périmètre

Les participants proposent le périmètre incluant les communes suivantes :

Basse-Terre

Saint Claude

Baillif

Gourbeyre

La carte de ce périmètre envisagé est indiquée en annexe du document.

Parties prenantes

Les parties prenantes proposées pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie locale sont:

- les communes présentes dans le TRI, à savoir Basse-Terre et Baillif;
- les communes limitrophes de Saint-Claude et de Gourbeyre;
- la communauté d'Agglomération du sud Basse-Terre (CASBT).

Cette liste sera élargie aux services de l'État et établissements publics compétents dans le domaine de la gestion des inondations.

Pilote

Les participants proposent comme pilote de la stratégie locale, la Communauté d'Agglomération du Sud Basse Terre (CASBT).

Propositions sur les dispositions et les éléments à prendre en compte lors de l'élaboration de stratégie locale

Les participants proposent que les éléments suivants soient intégrés dans la stratégie locale:

- Valoriser les études existantes (étude sur le secteur de Ducharmoy effectuée par la commune de Saint-Claude et étude des risques dans les zones à fort enjeux sur la commune de Gourbeyre).
- Intégrer des dispositions de gestion des ruissellements des eaux ainsi que de protection et entretien des berges des cours d'eau.

¹ L'ensemble des propositions formulées en séance restent à valider par les élus des collectivités concernées.

SOMMAIRE

SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS FORMULÉES EN SÉANCE POUR LA STRATÉGIE LOCADU TRI « BASSE-TERRE - BAILLIF »	ALE
Périmètre	
Parties prenantes	3
Pilote	3
Propositions sur les dispositions et les éléments à prendre en compte lors de l'élaboration de stratégie locale	3
1 - CONTEXTE	5
2 - OBJECTIFS	7
3 - COMPTE RENDU DU SÉMINAIRE	8
Introduction	8
Tour de table	8
Présentation du séminaire	9
Première partie : Quel périmètre pour la stratégie locale?	10
Seconde partie : Quelle gouvernance pour la stratégie locale?	11
Troisième partie : Quelles dispositions à intégrer dans la future stratégie locale ?	12
Synthèse du séminaire	13
4 - ANNEXES	14
4.1 - Annexe 1 – Proposition du périmètre de la stratégie locale sur le TRI « Basse-Terre - Bail	llif »
4.2 - Annexe 2 – Courrier d'invitation au séminaire aux participants	
4.3 - Annexe 3 – Ordre du jour du séminaire	14
4.4 - Annexe 4 – Feuille de présence au séminaire	14
4.5 - Annexe 5 : Support de présentation : déroulement du séminaire	14
4.6 - Annexe 6 : Support de présentation : première partie	14
4.7 - Annexe 7: Supports de présentation : seconde partie	14
4.8 - Annexe 8 · Supports de présentation · troisième partie	14

1 - Contexte

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation² (DI), deux territoires à risque d'inondation important (TRI) ont été identifiés en Guadeloupe :

- le TRI "Centre" regroupant les communes de Baie-Mahault, Pointe-à-Pitre, Les Abymes, Morne-à-l'Eau, Le Moule, Sainte-Anne et Le Gosier;
- le TRI "Basse-terre Baillif" regroupant les deux communes du même nom.

La qualification d'un territoire en TRI signifie que les conséquences des inondations y sont potentiellement les plus graves par rapport à la situation moyenne du département, compte tenu des enjeux situés sur ce territoire. Elle implique une nécessaire réduction de son exposition au risque en engageant l'ensemble des acteurs territoriaux dans l'atteinte de cet objectif.

À cette fin, une stratégie locale de gestion du risque d'inondation doit être élaborée sur chaque TRI. Elle doit fixer les objectifs de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI.

Une démarche partagée par tous les acteurs territoriaux, et pilotée par une collectivité

La gestion des inondations fait intervenir de nombreux acteurs en fonction de leurs compétences et de leurs responsabilités, et nécessite d'être coordonnée pour être efficace.

L'élaboration d'une stratégie locale est une démarche concertée qui permet de faire émerger une stratégie partagée de réduction des conséquences dommageables des inondations. La stratégie a vocation à être portée par une collectivité ou un groupement, désignée comme "pilote", jouant un rôle d'animation et de mobilisation des collectivités et autres parties prenantes concernées.

Un parallèle peut-être fait avec la démarche PAPI. L'objectif poursuivi est le même : bâtir et mettre en œuvre une démarche concertée de gestion des risques d'inondation à l'échelle locale, sous le pilotage d'une collectivité. Si le PAPI reste une démarche volontaire à la demande de collectivités motivées, la stratégie locale revêt au contraire un caractère obligatoire (sur les TRI) compte-tenu du contexte réglementaire européen.

Pluralité des modèles sur la question du périmètre des stratégies locales

Une stratégie locale doit être mis en œuvre, a minima, sur chaque TRI.

Elle peut concerner un périmètre plus large que le TRI, pour notamment tenir compte des caractéristiques hydrographiques d'un bassin versant, pour respecter le principe de synergie avec d'autres politiques publiques, ou pour tenir compte des sensibilités locales vis-à-vis du risque d'inondation.

²Directive européenne 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation

Dans tous les cas, cette démarche incite à réfléchir sur un périmètre qui dépasse les limites administratives communales.

Calendrier d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie locale

La première phase concerne l'élaboration de la stratégie locale :

- premier semestre 2015 : définition du périmètre, des parties prenantes, du porteur, et des objectifs (pilotage par la DEAL);
- mi-2015 fin 2016 : co-élaboration de la stratégie locale (pilotage par le porteur de la stratégie locale), c'est à dire élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie partagée, et d'un plan d'action identifiant le maître d'ouvrage, le financement et le calendrier de chaque action.

La seconde phase concerne la mise en œuvre de la stratégie locale, sur la période 2017-2021.

Pour plus d'informations sur les étapes de mise en œuvre de la directive inondation, rendez-vous sur le site de la <u>DEAL Guadeloupe</u>.

2 - Objectifs

Afin d'initier ces stratégies locales à l'échelle des TRI, une première étape de concertation est nécessaire avec l'ensemble des parties prenantes identifiés sur chacun des TRI pour s'assurer de leur adhésion à la démarche, de l'identification et la prise de parole de chaque acteur, de la prise de connaissance des contraintes et des besoins rencontrés par chacun acteur dans l'exercice de ses missions, et de la définition collective d'une vision globale et de long terme.

Cette étape a été formalisée par la tenue d'un séminaire pour chaque TRI, qui ont eu lieu:

- Le 21 mai 2015 à l'URMA (Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat) à Desmarais, Basse-Terre pour la stratégie locale du TRI « Basse-Terre – Baillif »;
- Le 22 mai 2015 au CWTC de Jarry à Baie-Mahault pour la stratégie locale du TRI « Centre ».

L'objectif de ces séminaires était d'engager les discussions et de formuler des propositions autour les questions suivantes :

- 1. Quel périmètre pour la stratégie locale ?
- 2. Quelles parties prenantes et quel porteur pour la stratégie locale?
- 3. Quelles dispositions spécifiques de gestion du risque inondation à intégrer dans la stratégie locale ?

Le courrier d'invitation, l'ordre du jour du séminaire et les supports de présentation diffusés sont indiqués en annexe.

3 - Compte rendu du séminaire

Introduction

Présentation:

Mr Abelli, en qualité de représentant de Mr Lombion, président de l'Association des Maires de Guadeloupe, introduit ce séminaire. Mr Abelli remercie à cette occasion, les élus pour leur présence à ce séminaire et rappelle l'importance du risque inondation.

Mr Hetzel, chef de pôle Risque Naturel DEAL, présente le cadre du séminaire. A cette occasion, il est rappelé chronologiquement, les différentes étapes de mise en œuvre de la directive inondation à l'échelle de la Guadeloupe.

Mr Hetzel précise que le projet de PGRI établi en 2014 est actuellement en phase de consultation du public jusqu'au 18 juin 2015 pour une approbation prévue en décembre 2015. Les collectivités n'ayant pas encore formulé leur avis sur ce projet sont invités à le faire.

Mr Hetzel précise ensuite que l'objet du séminaire est d'initier la dernière étape du premier cycle de la directive inondation, à savoir la mise en place des stratégies locales à élaborer à l'échelle des TRI.

<u>Échanges</u>:

Lors du préambule de Mr Abelli, Mr Ademar, maire de la commune de Gourbeyre, intervient et soulève la question de la présence de Gourbeyre à ce séminaire, rappelant que Gourbeyre n'a pas été intégrée au TRI, en 2012, lors de la définition de ces derniers. Mr Ademar poursuit en indiquant que la commune de Gourbeyre présente des problématiques importantes vis-à-vis des inondations.

Tour de table

Un tour de table est organisé (Cf tableau en annexe).

Présentation du séminaire

Cf support de présentation en annexe

Présentation:

Mr Lesage (ARTELIA) présente le déroulement du séminaire avec notamment les différents moments abordés durant la matinée.

Il est rappelé au préalable, qu'une stratégie locale est une démarche, qui sur certains aspects, peut être comparée à un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

Par la suite, le calendrier prévisionnel pour l'élaboration des stratégies locales est présenté, avec les échéances suivantes:

- 1er semestre 2015 : Initiation des stratégies locales à l'échelle des TRI
- Mi 2015 fin 2016 : Élaboration de la stratégie locale (pilotage par le porteur défini)
- 2017 2021 : Mise en œuvre et application de la stratégie locale

Enfin les objectifs du séminaire sont présentés. Chacun de ces objectifs fait l'objet d'une partie spécifique durant le séminaire, à savoir:

- 1. Quel périmètre pour la stratégie locale ?
- 2. Quelle gouvernance à adopter pour le portage de l'élaboration de la stratégie locale?
- 3. Quels objectifs et dispositions à intégrer dans cette stratégie locale?

Première partie : Quel périmètre pour la stratégie locale?

Cf supports de présentation en annexe

Présentation:

Pour cette première partie, Mme Comte (DEAL) présente tout d'abord les cartographies du TRI. Ces dernières délimitent les zones d'aléas pour différentes occurrences d'événements. Les enjeux impactés sont également identifiés (population et emplois).

A cette occasion, il est rappelé que le TRI « Basse-Terre – Baillif » est concerné par les aléas « Débordement de cours d'eau » et « Ruissellement (Débordement de ravines) ».

Par la suite, Mr Lesage (ARTELIA) décrit la typologie des aléas en jeu sur le territoire étudié. Il est rappelé la pertinence de raisonner à l'échelle d'un bassin de risque, à savoir un bassin intégrant l'ensemble des zones de genèse des aléas et notamment les bassins versants amont dans le cas du secteur d'étude.

Échanges:

A la suite des présentations de la première partie du séminaire, Mr Ademar (Gourbeyre) interpelle de nouveau sur le fait que la commune de Gourbeyre n'ait pas été intégrée au TRI en 2012.

Mr Hetzel (DEAL) précise que les choix des TRI de 2012 sont des choix prioritaires. Il est rappelé également que la directive inondation intègre des cycles de travail tous les six ans. Aussi d'autres communes pourront, dans les prochains cycles, être intégrées à des TRI.

Mme Comte (DEAL) reprend en indiquant que les TRI ont fait l'objet de diagnostics plus poussés (cartographies d'aléas). Toutefois dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies locales, le périmètre retenu peut être étendu à d'autres communes que celles incluses dans les TRI.

Mme Michineau (CASBT) insiste sur le fait que la logique hydrographique n'est pas intégrée dans la définition du TRI « Basse-Terre — Baillif » au contraire du TRI « Centre ». Le cas de la commune de Saint Claude située en amont de la commune de Basse-Terre et qui n'a pas été intégrée au périmètre du TRI est prise en exemple.

Mme Jean-Charles (Saint Claude) poursuit en indiquant qu'effectivement Saint-Claude envoie ces eaux précipitées vers Basse-Terre. Mme Jean-Charles précise que Saint Claude a réalisé une étude hydraulique en 2010, sur le secteur de Ducharmoy (limite avec la commune de Basse-Terre) afin de réduire le risque inondation. Cette étude a conclu à un programme d'action avec notamment la construction de bassins de rétention pour un montant d'environ 5M€. Mme Jean Charles poursuit en précisant que sa commune, seule, n'a pas les moyens de prendre en charge l'ensemble de ces travaux.

La DEAL reprend en indiquant que c'est précisément les objectifs des stratégies locales que de définir un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique reprenant

les secteurs vulnérables aux inondations ainsi que d'arrêter le porteur le plus légitime pour élaborer la stratégie locale sur ce périmètre. Les questions du périmètre et de la gouvernance sont donc intimement liées.

Seconde partie : Quelle gouvernance pour la stratégie locale?

Cf supports de présentation en annexe.

Présentation:

Pour cette seconde partie, Mme Comte (DEAL) introduit la notion de gouvernance en précisant les responsabilités et compétences en matière de prévention des risques d'inondation.

Par la suite, Mr Lesage (ARTELIA) présente les conséquences de l'application de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) et notamment la mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

A cette occasion, il est rappelé que les collectivités verront leurs compétences renforcées dès l'application de cette loi, à savoir à l'horizon du 1er Janvier 2018.

A la suite de ces présentations, un point est fait sur le choix du périmètre et de la gouvernance. Il est rappelé que ces deux aspects sont intimement liés.

Échanges:

A l'issue des présentations des responsabilités et compétences des acteurs, Mme Michineau (CASBT) précise qu'actuellement la CASBT n'a pas la compétence de gestion des eaux pluviales. Cette dernière est du ressort des communes.

Mr Abelli (représentant de l'Association des Maires de Guadeloupe) demande des précisions sur les engagements du porteur de la stratégie locale notamment en termes de moyens financiers et humains.

Mme Comte (DEAL) précise que le porteur est en charge d'élaborer la stratégie locale en 3 phases (diagnostic, stratégie et programme d'action). Ces phases d'élaboration représentent un montant estimé de 50 000€ HT. L'État peut aider et accompagner le porteur via les fonds Barnier à hauteur de 50% du montant de l'étude d'élaboration de la stratégie locale. Il est également précisé que le porteur de l'élaboration de la stratégie locale est à distinguer des porteurs des différentes actions du programme d'actions.

Mr Abelli (AMG) souligne que les communes sont volontaires mais ne peuvent s'engager financièrement pour ces études et ces montants. Le rôle de la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre est alors souligné pour porter l'élaboration de la stratégie locale, rôle qui se trouverait renforcé et confirmé par la future compétence GEMAPI. Cela permettrait également d'étendre le périmètre de la stratégie locale à d'autres communes affiliées à la CASBT.

A l'issue de ces constats et échanges, Mr Abelli synthétise en proposant que soit proposé le périmètre suivant pour la mise en œuvre de la stratégie locale:

- Commune de Basse-Terre;
- · Commune de Baillif;
- Commune de Saint Claude;
- Commune de Gourbeyre.

Quant au portage de l'élaboration de la stratégie locale, la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre est proposée avec un accompagnement technique et financier de la part de la DEAL. Un accompagnement financier de la Région est également suggéré. Cette gouvernance sera à valider par les élus de la CASBT.

Troisième partie : Quelles dispositions à intégrer dans la future stratégie locale ?

Cf supports de présentation en annexe.

Présentation :

Mr Lesage (ARTELIA) présente les futures étapes d'élaboration de la stratégie locale. A cette occasion, il est rappelé que le programme d'actions devra être cohérent avec les objectifs de gestion du risque inondation définis dans le PGRI. La DEAL présente alors les six objectifs arrêtés dans le PGRI.

Suite à cela, les dispositions ressortant des entretiens préalables au séminaire effectués par ARTELIA sont présentées.

Synthèse du séminaire

En fin de séance, Mme Comte (DEAL) conclut sur les échanges ayant eu lieu durant le séminaire. Pour le périmètre, il est proposé de rester sur le périmètre intégrant les communes suivantes :

- Commune de Basse-Terre;
- Commune de Baillif;
- Commune de Saint Claude;
- Commune de Gourbeyre.

Quant au portage de l'élaboration de la stratégie locale, il est proposé à la Communauté d'Agglomération du Sud Basse-Terre de porter cette stratégie locale avec un accompagnement technique et financier de la part de la DEAL et de la Région.

Pour les dispositions à intégrer dans la stratégie locale, les études existantes devront être valorisées (étude sur le secteur de Ducharmoy effectuée par la commune de Saint-Claude et étude hydraulique sur la commune de Gourbeyre). Globalement des dispositions de gestion des ruissellements sont à intégrer ainsi que de protection et entretien des berges des cours d'eau.

L'ensemble des propositions formulées en séance reste à valider par les élus des collectivités concernées.

Aussi il est proposé l'envoi d'un courrier par le préfet aux quatre maires concernés, à la présidente de la CASBT et au président de Région sollicitant leur avis sur ces propositions.

L'objectif est de fixer par un arrêté préfectoral pris d'ici fin juillet/août 2015, le périmètre, le porteur, les parties prenantes, et les objectifs de la stratégie locale.

4 - Annexes

- 4.1 Annexe 1 Proposition du périmètre de la stratégie locale sur le TRI « Basse-Terre Baillif »
- 4.2 Annexe 2 Courrier d'invitation au séminaire aux participants
- 4.3 Annexe 3 Ordre du jour du séminaire
- 4.4 Annexe 4 Feuille de présence au séminaire
- 4.5 Annexe 5 : Support de présentation : déroulement du séminaire
- 4.6 Annexe 6 : Support de présentation : première partie
- 4.7 Annexe 7: Supports de présentation : seconde partie
- 4.8 Annexe 8 : Supports de présentation : troisième partie

Direction de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement GUADELOUPE

Route de Saint-Phy BP 54 - 97102 BASSE-TERRE Cedex Tél : 0590 99 43 43 / 0590 99 46 46

